

Conditions d'admission en 6^{ème} SEGPA à la rentrée 2015

Pour pouvoir être orientés et admis en 6^{ème} SEGPA, les élèves doivent impérativement remplir les deux conditions suivantes :

- Avoir 12 ans révolus au 31 mai 2015
- Présenter des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien et l'allongement des cycles

A ce titre, toute demande d'orientation doit faire apparaître les actions conduites pour remédier aux difficultés constatées.

Pour les admissions en 5^{ème} et 4^{ème} SEGPA, les élèves devront avoir respectivement 13 et 14 ans révolus au 31 mai 2015.

Tout élève remplissant ces conditions peut être orienté en 6^e SEGPA. Néanmoins, pour établir ses décisions, la CSD ASH accordera une attention particulière à d'autres critères, complémentaires, pouvant justifier une priorité d'orientation et/ou d'affectation. Ces critères, classés par ordre de priorité, sont les suivants :

- 1. Elève sortant de cycle 3 et ayant été maintenu au moins une fois dans sa scolarité.**
- 2. Elève scolarisé en 6^{ème} ordinaire par défaut (relevant de la SEGPA mais n'ayant pas rempli le critère d'âge à la rentrée 2014).**
- 3. Elève sortant d'une classe spécialisée du premier degré.**
- 4. Elève sortant de cycle 3 sans avoir jamais été maintenu.**
- 5. Etablissement à proximité du domicile de l'élève.**
- 6. Etablissement choisi en priorité 1 par la famille.**